ART. 17 SEPTDECIES N° CL327

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2529)

Rejeté

AMENDEMENT

N º CL327

présenté par M. Ollier, M. Herbillon, M. Abad, M. Guillet, M. Straumann, M. Vitel et M. Goujon

ARTICLE 17 SEPTDECIES

A l'alinéa 258, supprimer les mots : « entre 2016 et 2020 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

amendement de cohérence